

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9165**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit mention Carrières judiciaires et sciences criminelles spécialité Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Assas - Paris 2 (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)	Le président de l'Université Panthéon-Assas Paris 2, Recteur

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le règlement des conflits : pôle **contentieux**, qui correspond aux modes classiques - mais toujours actuels - de règlement des conflits, pôle **arbitrage** dans la perspective internationale, et pôle **modes alternatifs de règlement des conflits** qui renouvelle l'appréhension pratique du règlement des conflits (nouvelles questions juridiques posées par ces modes de règlement des conflits).

L'étudiant titulaire de ce diplôme a acquis une maîtrise des techniques aussi bien contentieuses que non contentieuses de traitement des litiges, intégrant le droit international et le droit communautaire.

Il possède des connaissances :

- Dans des matières comme la procédure civile, la procédure pénale, le contentieux administratif, avec un approfondissement par une dimension pratique (ex. introduction des procédures d'exécution, de la stratégie du contentieux).

- Dans des matières spécifiques (ex. Procédures accélérées, Prévision et traitement contractuels du contentieux) nécessaires à la maîtrise des disciplines principales qui constituent le socle de ce diplôme (Procédure, Arbitrage, Modes alternatifs de règlement des conflits).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Centres d'arbitrage
- Médiation
- Collectivités territoriales
- Administrations
- Service juridique d'entreprises
- Juridictions
- Avocat, avoué, huissier
- Magistrat
- Juriste d'entreprise
- Responsable juridique
- Salarié dans un centre d'arbitrage ou de médiation.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1904 : Magistrature

Réglementation d'activités :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se déroule sur 2 années d'études (4 semestres).

L'étudiant admis à l'année d'études de M1 se verra attribuer 60 crédits ECTS.

L'étudiant admis à l'année d'études de M2 se verra attribuer 60 crédits ECTS.

L'étudiant admis au master se verra attribuer 120 crédits ECTS.

Le contrôle des connaissances s'effectue sous la forme d'épreuves écrites, d'épreuves orales et de contrôle continu. La compensation s'opère à l'intérieur de chaque année de master.

Dans ce master 2, un stage obligatoire d'une durée de 3 mois est effectué en France ou à l'étranger. Il fait l'objet d'un rapport écrit avec soutenance.

Le diplôme s'obtient avec une moyenne minimum de 10/20. Des mentions sont attribuées :

17-20 : mention très bien

15-17 : mention bien

13-15 : mention assez bien

10-13 : mention passable

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 25 août 2002 relatif au diplôme national de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 juin 2009 - n°20051894 - relatif aux habilitations de l'Université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

2007-2008 : 319 candidatures - 23 admis à s'inscrire - 21 diplômés

2008-2009 : 369 candidatures - 22 admis à s'inscrire - 19 diplômés

Autres sources d'information :

[site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Assas - Paris 2 : Île-de-France - Paris (75) [Paris 5ème]

Université Panthéon-Assas Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Historique de la certification :

Le master 2 Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits a pris la suite du DESS Contentieux, arbitrage et modes alternatifs de règlement des conflits créé en 1998 qui a lui-même succédé au DESS Contentieux et arbitrage créé en 1992.